

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026 à 17 h 30

### Education, Sports, Vie Associative et Développement culturel

#### Vie Associative

#### 13. Attribution de subventions

Roselyne DUBOURGUAIS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

#### Mission locale du Bessin au Virois

Les missions locales reçoivent gratuitement tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou sans emploi. Elles les aident à s'insérer dans la vie professionnelle et sociale : emploi, formation, logement, mobilité, santé, sport....

Le CLLAJ accompagne tous les jeunes de 16 à 30 ans, seul-e ou en couple, quel que soit leur parcours. Il aide les jeunes à accéder à un logement autonome en les orientant, en les informant et en les accompagnant à chaque étape, de la recherche au maintien dans le logement.

La mission locale du Bessin au Virois gère le CLLAJ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En 2024, 73 jeunes ont été accueillis dont 63% de femmes. La majorité des jeunes habitent Vire Normandie et le département du Calvados. La part des demandeurs d'emplois est la plus importante puis viennent les étudiants, les contrats en alternance puis les emplois précaires.

L'association sollicite une subvention de fonctionnement de 9000€, comme les années précédentes, auprès de la commune de Vire Normandie. Le budget prévisionnel 2026 est de 66476€.

La Commission Education, sports, vie associative et développement culturel du 11 Mai 2026 a émis un avis favorable pour une subvention de 9000€ à la mission locale du Bessin au Virois pour la gestion du CLLAJ.

*Dans le cadre du conflit d'intérêt, Monsieur BAZIN ne prend pas part au vote.*

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	08
Vote Pour	46	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-200060176-20260615-13-Att  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026  
Publication : 15/06/2026

Délibération n°2026/06/05/13 du 5 juin 2026 à 17 h 30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

### Attribution d'une subvention à l'association Bocage Ensemble et Solidaire (BOC EN SOL)

L'association Bocage Ensemble et Solidaire a été créée en janvier 2023, elle a pour objet d'organiser, de gérer et de participer à des animations caritatives et/ou solidaires. Son siège social est à Vire Normandie.

Elle met en place notamment les activités proposées dans le cadre du téléthon sur le territoire ainsi qu'un défi cycliste dont l'objectif est la collecte de dons au profit de l'AFM-Téléthon. L'association propose également des ateliers et activités de boccia pour les personnes en situation de handicap.

Pour l'année 2026, plusieurs animations sont prévues : loto, journée découverte de plongée en bouteille en piscine pour personnes en situation de handicap et le dernier weekend d'avril, Les 25 et 26 avril 2026, l'association a organisé un week-end de promotion axé sur le handicap au Vaudeville.

L'association sollicite une aide financière pour l'accompagnement de ces animations.

La Commission Sports et Vie associative du 11 Mai 2026 a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 700.00 € à l'association Bocage Ensemble et solidaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

### Comité de Jumelage VIRE-TOTNES

Le comité de jumelage Vire-Totnes se développe avec l'investissement de personnes nouvelles et la volonté de faire perdurer le jumelage et la mise en place d'actions culturelles et sportives. Beaucoup de projets pour l'année 2026 pour développer la communication entre les villes jumelées.

Le comité de jumelage souhaite pérenniser certaines opérations comme l'exposition d'artistes de TOTNES à VIRE, et le comité de jumelage sollicite la collectivité pour une aide financière pour supporter les coûts de transports et de douane qui sont conséquents.

La Commission Education, sports, vie associative et développement culturel du 11 Mai 2026 a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € au Comité de Jumelage Vire-Totnes.

*Dans le cadre du conflit d'intérêt, Madame PELÉ ne prend pas part au vote.*

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	46	08
Vote Pour	46	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

### Advocacy

Advocacy Normandie, Groupe d'entraide Mutuelle (GEM) est implanté à VIRE depuis 2007 au sein de l'espace citoyen 200 Rue André Halbout. Advocacy Normandie œuvre au quotidien pour lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de handicap psychique et favoriser l'inclusion dans la société.

L'association sollicite un projet d'un séjour collectif d'une semaine dans un lieu d'hébergement à proximité des

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/13 du 5 juin 2026 à 17 h 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 014-200060176-20260613-13A  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet le 06/06/2026  
 Publication : 15/06/2026

châteaux de la Loire dont 2 jours au Puy du Fou pour 8 adhérents et un professionnel encadrant. Le budget prévisionnel pour ce déplacement s'élève à 4574.00 € et l'association sollicite la Collectivité pour un accompagnement financier pour ce projet.

La Commission Education, sports, vie associative et développement culturel a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle pour un montant de 700.00 € à l'association Advocacy Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

### Association du Football Virois (AFV)

L'association du Football Virois a organisé la 2<sup>ème</sup> édition de son Urban Trail le dimanche 29 mars 2026. Cette organisation a réuni environ 400 personnes. Deux parcours chronométrés de 8 et 16 kms et un parcours en marchant de 8 kms. Les sites traversés : jardins de la sous-préfecture, le centre aquatique, l'institut Saint Jean Eudes, le musée. L'AFV sollicite la collectivité pour une aide financière afin de concourir aux frais d'organisation de cette manifestation.

La Commission Education, sports, vie associative et développement culturel a émis un avis favorable pour un montant de 1000.00 €.

*Dans le cadre du conflit d'intérêt, Monsieur MARTIN ne prend pas part au vote.*

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	46	08
Vote Pour	45	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	1	0

### Association Sportive du collège Maupas

L'association sportive du Collège Maupas sous l'égide de l'UNSS a 4 élèves qui ont été sélectionnés pour les championnats de France dans la discipline Run & Bike à Xonrupt-Longemer dans les Vosges. Les épreuves ont eu lieu du 16 au 18 Mars 2026. Les élèves ont pu représenter les couleurs du collège Maupas et celle de la Ville de Vire Normandie. L'association sollicite la collectivité pour une contribution financière afin d'alléger les frais engagés entièrement pris en charge par l'association.

La Commission Education, sports, vie associative et développement culturel a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 300.00 €.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-13-X

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026

Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/13 du 5 juin 2026 à 17 h 30

### Vélo Club du Bocage (VCB)

L'association du Vélo Club du Bocage organise chaque année Le Grand Prix des Jumelages, manifestation d'envergure à l'effigie de la Ville de Vire. Cette année le club de TOTNES s'est déplacé pour participer à la course cycliste. Le VCB pour cette manifestation utilise la salle du Vaudeville et sollicite la collectivité pour une aide financière sur le prix de la location de la salle.

La Commission Education, sports, vie associative et développement culturel a émis un avis favorable pour une aide financière exceptionnelle d'un montant de 300.00 €.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

### Rugby Club du Bocage (RCBV)

L'association Rugby Club du Bocage Virois organise un évènement à l'occasion des 50 ans du club le 6 juin 2026 à l'hippodrome de Vire Normandie. Pour cette évènement, 500 personnes sont attendues. Afin de mettre en avant le partenariat entre la Commune et le club, l'association souhaite offrir une coupe de pétillant à chaque personne et offrir un gâteau avec des bougies à l'effigie du club et de la Commune de Vire Normandie. L'association sollicite la Collectivité pour une prise en charge du pétillant et du dessert à hauteur maximale de 2506.30 €.

La Commission Education, sports, vie associative et développement culturel a émis un avis favorable pour une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 2506.30 €.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

### Syndicat départemental des éleveurs de la Prim'Holstein

L'association du syndicat départemental des éleveurs de la Prim'Holstein a pour but de promouvoir la race Holstein au travers d'évènement notamment avec le Festival de l'élevage réalisé conjointement avec les races Limousines et Blondes d'Aquitaine. Cela permet d'assurer la promotion de la race et de l'élevage à travers les concours et les journées à thèmes et des actions de communication collectives. La manifestation se déroulera le 13 juin 2026 et l'association sollicite la Collectivité pour une demande de subvention à hauteur de 2000.00 €.

La Commission Education, sports, vie associative et développement culturel a émis un avis favorable pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 2000.00 €

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 014-200060176-20260615-13-AV  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 15/06/2026  
 Publication : 15/06/2026

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission Education, sports, vie associative et développement culturel du 11 mai 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 26 mai 2026,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- D'accorder les subventions suivantes :
  - 9 000.00 € à la mission locale du Bessin au Virois pour la gestion du CLLAJ
  - 700.00 € à l'association Bocage Ensemble et Solidaire
  - 500.00 € au Comité de Jumelage Vire-Totnes
  - 700.00 € à l'association ADVOCACY
  - 1 000.00 € à l'association du Football Virois
  - 300.00 € à l'association sportive du collège Maupas
  - 300.00 € à l'association du Vélo Club du Bocage
  - 2 506.30 € à l'association du Rugby Club du Bocage Virois
  - 2 000.00 € à l'association du syndicat départemental des éleveurs de la Prim'Holstein.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-13-A|

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026  
Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/13 du 5 juin 2026 à 17 h 30

## REPUBLICQUE FRANÇAISE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 08

Nombre de membre absent : 0

Le 5 juin 2026 à 17 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 mai 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 29 mai 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DANNET Franck	<input checked="" type="checkbox"/>			
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
GAULTIER-ANGER Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>			
GHEWY Raphaël		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques SALLARD
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUILBERT Maïlys		<input checked="" type="checkbox"/>		Hélène LEPRINCE
KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARIÉ Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 15/06/2026  
Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/13 du 5 juin 2026 à 17 h 30

MARIE Karine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
MORIN Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
MORVAN Carolina		<input checked="" type="checkbox"/>		Régine RENAULT
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>			
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>			
POULLARD Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Mary RIVOALLAN
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROCAMORA Guillaume		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
SALLARD Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-13-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026  
Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/06/05/13 du 5 juin 2026 à 17 h 30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260615-13-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026  
Publication : 15/06/2026

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.